

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire Du 14 avril 2015

- **Membres du conseil présents** : Bénédicte De LATAULADE, Martine GESTIN-MORIN, Christian LACAPE, Jacques GALLY, Karine RUELLAND, Claudine HERVO, Béatrice VUITTON, Christine ALBA, Denis AUCOUTURIE, Jean-Marc NATALI
- **Membres du conseil excusés** : -
- **Membres de l'association présents** : François KOSSMANN, Francis CURA, Albert AMAR, Stanley GENESTE, Clémence CHATRE, Pascale LEGUE, Lucie MELAS, Bertrand MORVAN, Michel LEDUC, Yannick PIAU, Dominique DURAND, Thierry DASTARAC
- **Membres de l'association excusés** : Anne TESSIER, Claude HUERTAS, Arnaud VILLARD, Dominique DESHOULLÈRES, Valérie GAUTHIER, Thierry VENNIN, Brigitte LAFOURCADE, Philippe MONNOT, Lorraine RIST, Christine JEANJEAN
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

### **Principaux points :**

- Nouveau format des CA, déclinés sur 3h (12h – 15h) en deux parties, 1h30 dédiée aux affaires courantes et 1h30 à un débat de fond
- Modifier les statuts de l'association pour ester en justice, par une AGE en mai
- Améliorer la lisibilité de la relation avec les Maîtres d'Ouvrage, dans l'esprit du prix ACAD, à travers la « vitrine » sur le site internet
- Améliorer la communication interne entre les membres
- Développer les services aux adhérents

**Pour cette Assemblée Générale 2015 force est de constater une faible présence des membres, dont beaucoup se sont excusés et 7 ont transmis un pouvoir pour le vote du bilan.**

**L'ouverture de l'AG est faite par le Président, Christian LACAPE, qui présente l'ordre du jour :**

**-Rapport Moral présenté par Christian LACAPE**

**-Rapport Financier présenté par Martine GESTIN-MORIN, trésorière**

**-Vote du bilan et du prévisionnel**

## **Le Rapport Moral**

Christian LACAPE débute sa présentation par une évocation du contexte morose de l'année écoulée s'agissant de nos secteurs d'activité, qui explique les difficultés rencontrées par de nombreux adhérents ; il rappelle les trois grands axes d'objectifs que s'étaient fixés l'association, toujours pertinents :

- Améliorer la visibilité et la lisibilité de nos métiers et de l'association qui les représente, et souligner notre valeur ajoutée
- Accroître la vigilance et la réactivité de l'ACAD sur les questions juridiques et la veille des AO
- Accroître le recrutement de nouveaux membres

Nous avons avancé sur les 2 premiers objectifs ; par contre, les résultats ne sont pas satisfaisants sur le troisième objectif

Puis il présente les différents champs d'activités de l'association et leur déclinaison dans l'ensemble du Rapport.

L'activité de chacun des groupes de Travail est présentée par leur animateur, ainsi :

- Jacques GALLY rappelle l'historique du GT ACAD Export, qui regroupe une trentaine de structures, près de 300 personnes et donc une grande variété de compétences.

Un groupement issu de ce GT vient de gagner un AO lancé par l'AFD (Agence Française de Développement) sur le pourtour méditerranéen.

Ce GT travaille essentiellement par échange de mails

L'ACAD est représentée au PFVT (Partenariat Français pour la Ville et les Territoires).

- Francis CURA présente le GT Habitat et les relations de l'ACAD avec l'ANAH. Il rappelle le rôle du groupe au sein du Forum de l'Habitat Privé, son rôle de veille vis-à-vis de la concurrence déloyale du secteur parapublic, et le fait que le nouveau protocole avec l'ANAH a permis à l'ACAD de voir la contribution de cette dernière passer de 20 000€/an à 60 000€/an ; il est rappelé que cette contribution rémunère les services rendus à l'ANAH par les membres de l'ACAD (participation à des groupes de travail, remontées de terrain, propositions, etc...)

Christian LACAPE tient à préciser que le fonctionnement de ce groupe est d'autant plus une réussite de la solidarité ACADienne que ses membres se livrent parallèlement une concurrence forte.

- Concernant le Conseil Juridique, Jean-Marc NATALI partage le constat que de plus en plus d'adhérents se tournent vers l'ACAD pour bénéficier de soutien dans le cadre de questions juridiques.

Ce GT permet aux membres de se confier et de partager leurs situations litigieuses, afin d'évaluer si et comment il est possible d'ester en justice et, le cas échéant, de bénéficier d'un courrier de soutien signé du Président de l'ACAD. Il s'agit d'un fort soutien, juridique mais aussi moral, aux adhérents.

La tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire en mai permettra de modifier nos statuts de sorte à ce que l'ACAD puisse elle-même ester en justice.

- Martine GESTIN-MORIN, présente l'évolution des échanges avec les autres structures associatives professionnelles (FFP, CINOV, SFA, SFU) suite à la signature d'un manifeste commun en faveur de la qualité dans les projets urbains et architecturaux. Aujourd'hui il est question d'interpeler les élus de la République via la publication d'un courrier commun, mais cela avance doucement, une écriture à dix mains prenant du temps. Pourtant cela répond à une question d'actualité au vu de l'étude publiée récemment dans le Moniteur.

-Concernant le GT Sociologie, Bénédicte De LATAULADE fait part d'une volonté de le développer via la création d'Ateliers pluridisciplinaires qui permettraient de valoriser le travail en commun des multiples métiers de la ville, dans le cadre de l'élaboration de projets d'urbanisme et de territoire.

A cette présentation fait suite un débat avec la salle.

Celui-ci s'ouvre sur le contexte très difficile que vivent actuellement nos métiers. Cela se traduit par une faible représentation des membres lors de cette AG, et par le constat de départs fréquents de jeunes structures, et de nombreuses adhésions non renouvelées, du fait de cessations d'activité voire de dépôt de bilan. La question est lancée : que peut-on faire pour juguler l'hémorragie et accroître l'attractivité de l'ACAD pour ses adhérents en difficultés ?

Marie-Claire EUSTACHE propose, en complément des Petits Déjeuners, la tenue d'Apéritifs, mais la formule a déjà été testé et n'a pas fait ses preuves.

Christian LACAPE propose de dédier un temps du CA mensuel à un débat de fond. Proposition soutenue par Christine ALBA qui n'estime pas nécessaire l'invitation d'intervenants extérieurs pour lancer des échanges. Bénédicte De LATAULADE propose alors à cette fin que les CA soient dorénavant sur un format de 3h scindés en 2, un temps pour les affaires courantes, un temps pour le débat de fond. Cette proposition fait l'unanimité et sera donc la trame des CA de l'année à venir.

Jean-Marc NATALI pour sa part trouve que l'on n'exploite pas suffisamment les outils internet pour prolonger les débats. Clémence CHATRE rebondit sur cette remarque pour proposer que les questions à débattre soient ouvertes sur le net et prolongées dans le cadre des CA. Pascale LEGUE propose pour cela de tableur sur le partage d'articles.

La question de la valorisation de la qualité de nos interventions est également soulevée pour promouvoir les membres de l'ACAD. Mais ce sujet butte sur la difficile question de l'évaluation de la qualité du projet. Pour cela il est proposé de faire travailler un groupe d'étudiants sur le sujet. Stanley GENESTE, en qualité d'intervenant à l'Institut d'Urbanisme, propose de soumettre le sujet pour un atelier de ses étudiants.

Pour sa part François KOSSMANN pense qu'il faut mettre plus en avant le conseil juridique car celui-ci peut être une valeur ajoutée perçue directement par des adhérents potentiels.

Suite à ces échanges, le Rapport Moral est soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

## **Le Rapport Financier**

Martine GESTIN-MORIN, trésorière, fait une présentation du Rapport Financier et rappelle que c'est l'augmentation de la contribution de l'ANAH qui permet de présenter un bilan positif et d'assumer l'augmentation du temps de travail du Secrétaire Général, car à ce jour il y a encore une quinzaine de membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation, et ceux-ci s'ajoutent aux nombreux départs déjà évoqués.

Par ailleurs les cotisations ne représentent qu'un tiers de notre budget, ce qui n'est pas sain à moyen-long terme.

Jean-Marc NATALI souhaite que l'on se « professionnalise », notamment dans la récupération des cotisations, il estime qu'il faut plus de relances et que le SG doit être plus précis dans ses invitations.

Pour Francis CURA, l'ACAD reste ambiguë, il estime que si, dans son cas, l'échange est gagnant/gagnant, notre association doit offrir plus de « services » à ses adhérents. On doit évoluer vers un statut d'association professionnelle en lieu et place d'association de professionnels. La contribution de l'ANAH doit permettre d'aller de l'avant et d'investir en vue de devenir une structure plus professionnelle.

Par ailleurs sur la question des cotisations, il estime que chacun doit pouvoir assumer sa cotisation, qui n'est pas excessive pour les petites structures, et que les grandes structures pourraient voir leur cotisation augmenter.

Karine RUELLAND, elle, estime que l'ACAD a perdu en intérêt, notre investissement auprès de l'OPQU, où elle représente l'ACAD, par exemple, n'apporte rien. Sur ce point elle souhaite un débat sur le maintien de l'ACAD au sein du collège des organismes associés de l'OPQU. Jean-Marc NATALI la rejoint. Il estime que la position de l'OPQU qui est de ne qualifier que des individus, ne peut s'accorder avec la vision de l'ACAD favorable à la qualification des structures.

Pour Denis AUCOUTURIER, nous sommes trop « parisiens ». Il précise sa pensée en soutenant que pour les adhérents de province, si l'on ajoute le train et l'hôtel pour assister au CA en plus de la cotisation, la participation à l'ACAD est beaucoup trop onéreuse. Par ailleurs, il est urgent de développer notre réelle utilité auprès des adhérents, qui stimulera les cotisations, car la participation de l'ANAH ne sera pas éternelle.

Francis CURA revient sur la proposition d'auto formation, amorcée avec le petit déjeuner sur les réseaux sociaux. Cela lui semble quelque chose d'intéressant mais à approfondir en se rapprochant d'autres structures, en

imaginant des partenariats avec l'ANRU ou l'ADEME par exemple. Par ailleurs l'ACAD pourrait s'offrir un service de conférence téléphonique et/ou vidéo tel que cela est pratiqué au sein du GT Habitat pour améliorer la qualité de ses échanges. Christian LACAPE rappelle que nos moyens se limitent au bénévolat et à la présence d'un SG à temps partiel. Il nous faut donc améliorer nos services internes d'échanges professionnels, mais le nouveau site ainsi que le conseil juridique vont déjà dans ce sens.

Béatrice VUITTON quant à elle estime que l'on s'éloigne de notre objet initial, on n'entend plus la voix de nos clients et l'intérêt de l'ACAD est justement dans la valorisation de la relation des consultants avec les Maîtres d'Ouvrage. Christian LACAPE s'accorde avec elle, sur l'importance de la parole des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des acadiens, en rappelant le prix ACAD et son remplacement à mettre enfin en œuvre, sous forme de vitrine de nos « bonnes pratiques » sur le site.

Pour Yannick PIAU, la vraie valeur ajoutée de l'ACAD réside dans ses adhérents, et leur expertise doit être valorisée, car c'est là qu'est la véritable vitrine de l'ACAD. Il faut alimenter de manière importante le site internet.

Bénédicte De LATAULADE fait remarquer qu'un nouveau site c'est bien, mais la question est ce qu'on y met. Elle travaille avec beaucoup d'autre acadiens, pas forcément présents ce jour, qui croient en l'ACAD ; il faut que nous leur offrions une stratégie claire.

Marie-Claire EUSTACHE poursuit en demandant à ce que les GT apparaissent explicitement sur le nouveau site.

Christine ALBA propose que l'on s'attèle à l'élaboration d'un plan guide des actions à mettre en œuvre.

En conclusion il est demandé au CA de mettre en place des actions pour améliorer le service aux adhérents, la communication interne, et mieux impliquer les Maîtres d'Ouvrage.

Le Rapport Financier est soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

**La séance est levée à 13h00 et se poursuit par un buffet**